



VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY

RÈGLEMENT - FOULÉES IMMERCURIENNES

Article 1 :

Les Foulées Immercuriennes qui se dérouleront le 20 septembre 2015 sont organisées par l'association pour l'Animation de la Vie Immercurienne avec l'appui de la Mairie de Saint-Laurent-Blangy.

Article 2 : Participation

Les animations, uniquement festives et sans aucun esprit de compétition, sont ouvertes à tous nés :

- de 2010 à 2012 pour le parcours Baby 100 M.
- en 2009 et avant pour le 1 km Loisir.
- en 2004 et avant pour le 2 km Loisir.
- en 2000 et avant pour le 5 km Loisir.
- en 1999 et avant pour le 10 km Loisir.
- Parcours famille : un parent et un(e) enfant né(e) en 2004 et après.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vols pouvant survenir avant, pendant et après la manifestation.

Article 3 : Parcours

Distances réelles des animations :

Parcours Baby : 100 m	1 km et Famille : 911 m	2 km : 1 924 m
5 km : 5 150 m	10 km : 10 000 m	

Nul n'est tenu de parcourir la distance totale pour laquelle il s'est inscrit.

Parcours plat urbain sur routes macadamisées (centre ville), sentiers et chemin de halage en schiste.

Fléchage au sol et indication du kilométrage par panneaux.

Les accompagnateurs à bicyclette et véhicule à moteur sont interdits.

Article 4 : Sécurité - Santé

La sécurité est assurée par la préfecture de police. Un service médical sera organisé pendant les animations, sur le parcours et à l'arrivée (secouristes, assistance médicale, ambulance).

Si un certificat médical n'est pas exigé à l'inscription puisqu'il n'y a pas de compétition, il est fortement recommandé que vous vous soyez assuré d'une condition physique suffisante pour ce genre d'animations, notamment auprès de votre médecin habituel.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite pour l'épreuve.

Article 5 : Engagement et dossards.

L'inscription est obligatoire de même que le port du dossard pendant l'animation.

Chaque participant ne s'inscrit que pour une seule animation, pour des raisons de sécurité.

Les participants certifient l'exactitude des renseignements donnés sur les bulletins d'inscription pour eux-mêmes et/ou pour leur(s) enfant(s).

Les participants s'engagent à avoir lu le règlement avant toute inscription.

Les inscriptions et la remise des dossards s'effectueront :

- Dans les écoles primaires et maternelles de Saint-Laurent-Blangy et d'Athies.
- À la salle Jean Zay, du mercredi 16 au vendredi 18 septembre de 11h00 à 12h15 et de 17h00 à 19h00.
- Au parc de La Brayelle, le jour de la course, à partir de 8h30. Clôture ferme 10 minutes avant le départ de l'animation choisie.
- Par courrier : AVI-Mairie, B.P 50018, 62223 Saint-Laurent-Blangy Cedex.

L'inscription est d'un montant de quatre euros pour les participants nés en 2000 et avant.

Les chèques seront libellés à l'ordre de : « AVI ».

Article 6 : Dossards

Il est nécessaire d'écrire son nom et son prénom sur le dossard.

Article 7 : Départ et Arrivée

Départ : 5 km (9h30) et 10 km (10h00) : chemin de halage

2 km (11h15), Famille (11h30), 1 km (11h40) et Baby (11h50) : allée de La Brayelle

Arrivée : allée de La Brayelle

Article 8 : Ravitaillement

Les organisateurs ont prévu un point d'épongement et un point de ravitaillement répartis et indiqués sur le parcours.

Article 9 : Délais

Les participants se devront d'arriver avant 12h15, heure de fermeture de la manifestation.

Article 10 : Vestiaires

Salle de sports Jean Zay avec vestiaires, sanitaires, douches.

Parkings : derrière la mairie, parking Maison du Temps Libre et Zone d'Activités du 14 Juillet.

Article 11 : Récompenses

Pour toutes les animations : tout participant se verra remettre un lot en échange du dossard.

Article 12 : Litiges

Les Litiges éventuels seront tranchés par les membres du comité d'organisation sans recours pour le participant.

Article 13 : Couverture photographique et audiovisuelle

Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 14 : Confidentialité

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. S'adresser à la Mairie.

Article 15 : Renseignements

AVI
Foulées Immercuriennes
B.P. 50018
62051 Saint-Laurent-Blangy Cedex
Tél. : 06/70/26/75/11
beharelle.christian@gmail.com